



PRINCE EDWARD ISLAND

Regulatory & Appeals Commission

Commission de réglementation et d'appels

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

AVIS

PRIX DU PÉTROLE

Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, le 17 octobre 2025 – La Commission de réglementation et d'appels de l'Île a approuvé les prix pétroliers suivants, qui seront en vigueur à partir de 0 h 1 le vendredi 17 octobre 2025 :

- Le prix de l'essence ordinaire diminuera de 2,5 cents le litre.
- Le prix de l'essence super diminuera de 3,0 cents le litre.
- Le prix du diesel diminuera de 0,5 cent le litre.
- Le prix du mazout de chauffage diminuera de 1,5 cent le litre.
- Le prix du propane augmentera de 0,1 cent le litre pour Irving Energy et de 1,0 cent le litre pour Avenir Energy. Il diminuera de 0,8 cent le litre pour Kenmac Energy Inc. et de 0,8 cent le litre pour Noonan Petroleum. Le prix ne changera pas pour Superior Propane.

Avec les taxes, le prix à la pompe de l'essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service se situera entre 143,9 et 145,0 cents le litre, le prix de l'essence super sans plomb aux stations libre-service se situera entre 154,1 et 155,3 cents le litre, et celui du diesel se situera entre 160,8 et 161,9 cents le litre.

Le prix maximal du mazout de chauffage sera de 118,9 cents le litre.

Le prix du propane se situera entre 82,8 et 84,7 cents le litre.

Pour connaître les prix actuels des produits du pétrole, visitez le site irac.pe.ca.

La Commission prévoit réviser les prix de nouveau le 24 octobre 2025.